

Concours d'architecture et d'ingénierie

Une nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcelin

Morges



Sommaire

Histoire	4
Exemplarité et durabilité dans le respect du site et la continuité de l'existant – Pascal Broulis	6
Un pas, un relais, une course dans la bonne direction – Cesla Amarelle	7
Le site aujourd'hui	8
Le concours d'architecture est un bien culturel – Emmanuel Ventura	10
Le projet 'Sabot de Vénus'	12
Les auteurs du projet lauréat	22
Le jury	23

ÉDITEUR – ÉTAT DE VAUD, FÉVRIER 2021
DFIRE – DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DGIP – DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
DAI – DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE
PHOTOGRAPHIES – THOMAS JANTSCHER
PHOTO DE MAQUETTES – ARIEL HUBER
GRAPHISME – TRIVIALMASS.COM
IMPRESSION – IMPRIMERIE VALLORBE SA

Concours d'architecture et d'ingénierie

Une nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcelin

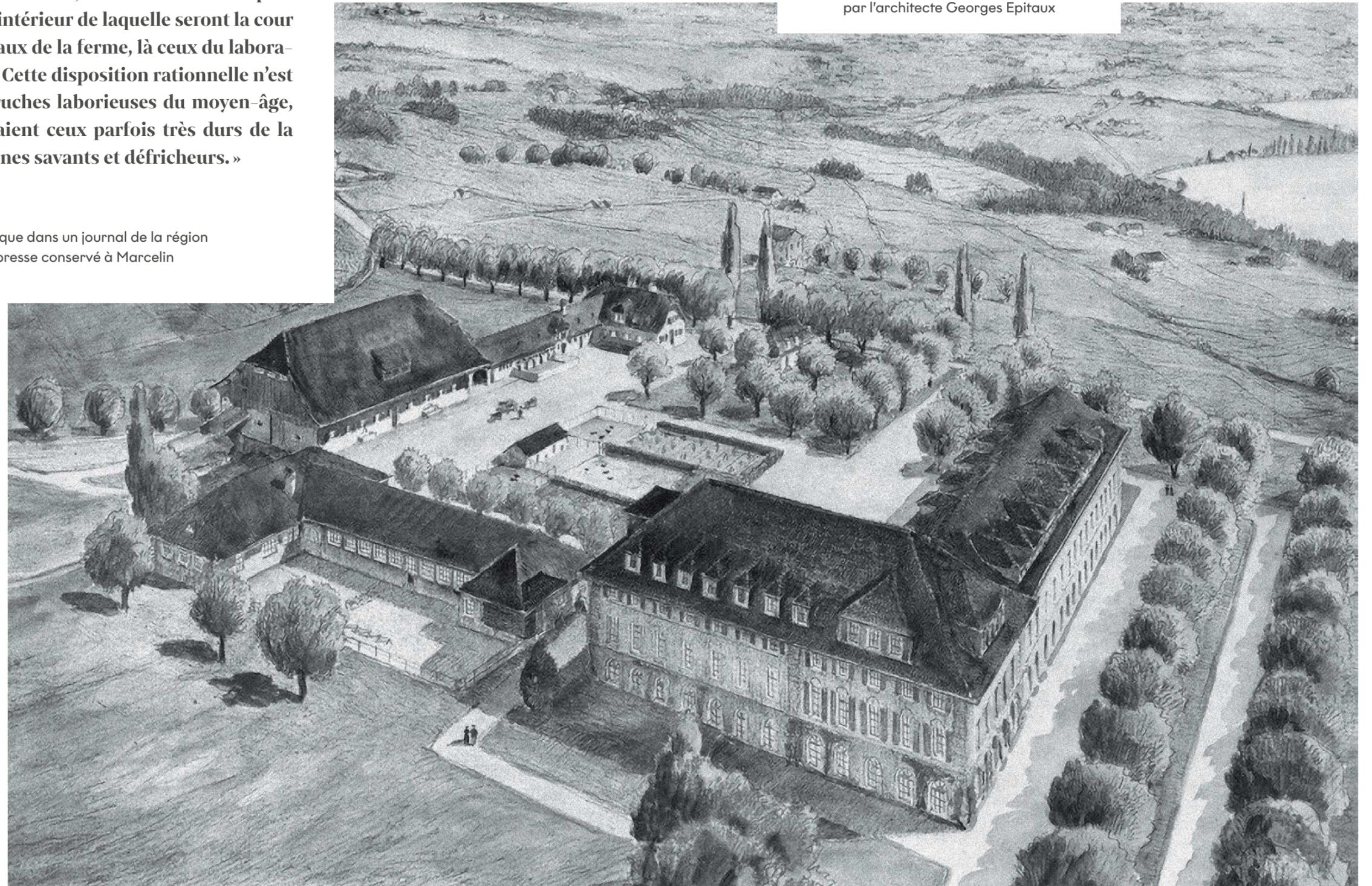
Morges

Histoire

« (...) Derrière encore nous apparaîtront tout à l'heure d'autres corps de bâtiments –les ruraux– et l'on nous montrera même l'emplacement d'un édifice prévu par les plans, mais qui n'est pas encore commencé. A vol d'oiseau, au total, une vaste enceinte plus ou moins carrée de maisons à l'intérieur de laquelle seront la cour et les pelouses. Ici donc les travaux de la ferme, là ceux du laboratoire. Entre deux, le promenoir. Cette disposition rationnelle n'est pas sans rappeler les grandes ruches laborieuses du moyen-âge, où les travaux de l'esprit s'alliaient ceux parfois très durs de la main, les couvents de moines savants et défricheurs. »

Été 1922, extrait d'une chronique dans un journal de la région
Album de coupures de presse conservé à Marcelin

Vue idéalisée de Marcelin, réalisée en 1922
par l'architecte Georges Epitoux



Exemplarité et durabilité dans le respect du site et la continuité de l'existant

Prévoir une nouvelle salle de sport au centre du site d'enseignement de Marcelin était un défi d'une belle complexité, tant le contexte est prédominant et les contraintes fortes. Rappelons que l'implantation sur le plateau de Marcelin du CEPM et du Gymnase de Morges avait fait l'objet d'un concours d'architecture en 1995. Lors de la réalisation de ce complexe, mis en service en 2002 et 2003, seule une partie des infrastructures sportives avait été construite. Pour des raisons budgétaires, une salle de sport double qui faisait partie intégrante du projet d'ensemble des architectes Geninasca et Delefortrie, avait dû être reportée à une étape ultérieure.

L'objectif du présent concours était donc d'apporter une suite à celui de 1995, de continuer l'ouvrage original tout en s'adaptant à une nouvelle donne. Car les conditions ont changé : le périmètre de la nouvelle salle n'est plus celui, excentré, de l'Ancienne menuiserie désormais classée en note 2, mais celui de l'internat, vacant et sans intérêt architectural, qui sera démolie. Au-delà du programme attendu d'une salle de sport, il s'agissait donc d'organiser en plein cœur du site, un lieu unissant ses différentes institutions et intégrant les bâtiments existants. De proposer ainsi un espace polyvalent, à la fois porte d'entrée, lieu de rencontre et de rassemblement. Ceci en lien direct avec les salles de sport existantes, les espaces de restauration et d'étude partagés.

Couronné par le jury, le projet des architectes jurassiens Comamala et Ismail repose sur une double référence. Sa devise « Sabot de Vénus » est identique à celle du projet initial, affichant son respect de celui-ci et sa volonté de cohérence. Et cette devise, désignant une variété d'orchidée, renvoie non sans malice à la démarche d'économies qui portait à l'époque le même nom... Là encore la situation a évolué : son administration modernisée et ses finances renflouées, l'Etat de Vaud a su répondre aux besoins et aux exigences d'une croissance retrouvée. Le Canton s'est ainsi doté, en 2010, d'une *Stratégie immobilière* dont il vient de renouveler les lignes directrices à l'horizon 2030. Promouvoir une architecture exemplaire demeure une priorité essentielle et la future salle de sport y correspond pleinement s'intégrant à l'existant et le prolongeant astucieusement.

Ce n'est pas tout. En changeant le lieu retenu il y a 25 ans pour lui préférer une zone de haute densité, l'Etat propriétaire foncier libère du terrain pour l'avenir et trouve une occupation plus rationnelle du territoire. Il préserve ainsi son patrimoine et le gère de manière flexible, deux autres piliers de sa stratégie. Privilégiant enfin parmi tous les concurrents le projet le plus économe en ressources et le plus performant au plan énergétique, l'Etat maître d'œuvre répond pleinement aux critères de durabilité au sens large, pilier central toute son activité constructrice. A Marcelin c'est donc un bâtiment exemplaire à plus d'un titre qui s'annonce.

PASCAL BROULIS

CONSEILLER D'ETAT, CHEF DU DFIRE,
EN CHARGE DES IMMEUBLES ET DES CONSTRUCTIONS DE L'ÉTAT

Un pas, un relais, une course dans la bonne direction

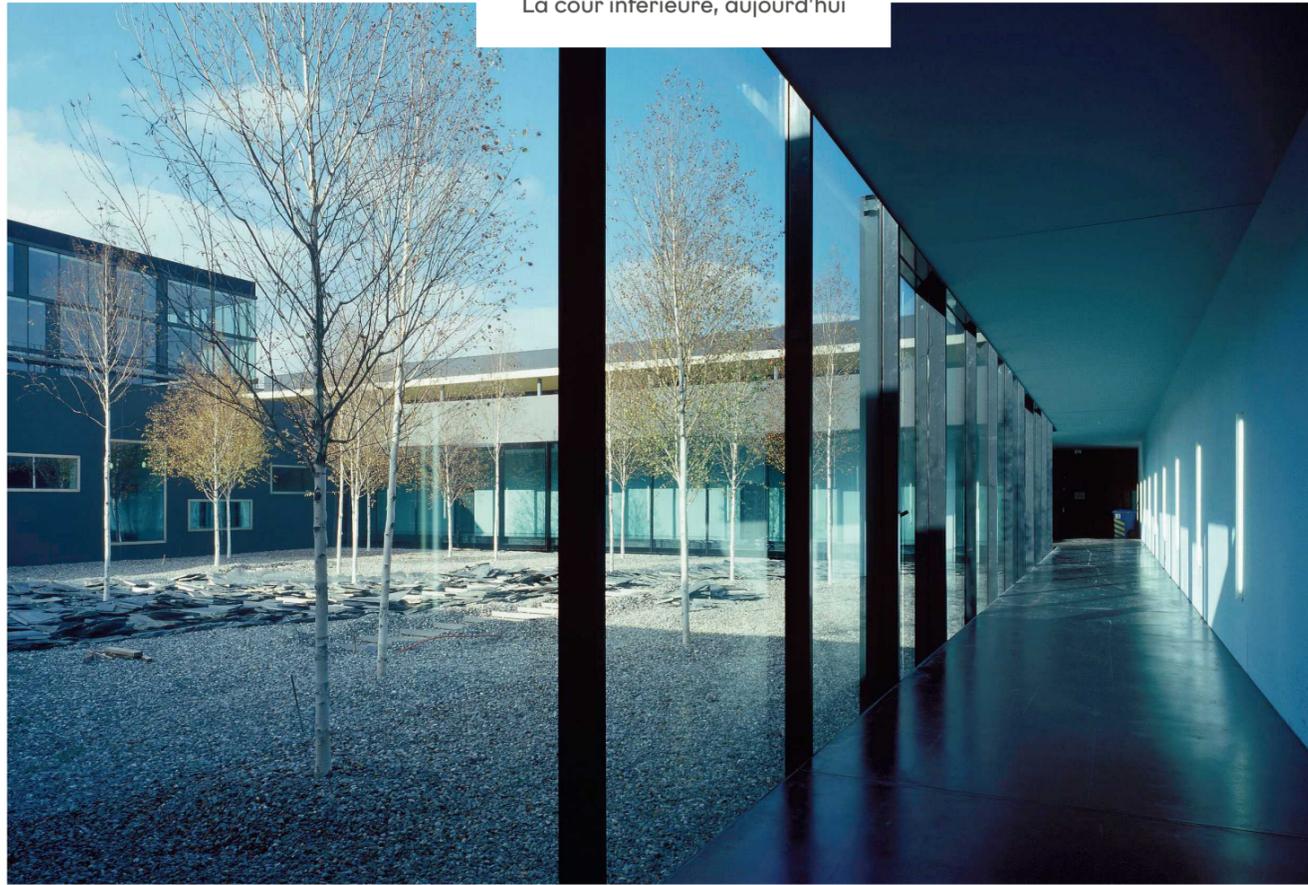
Le concours d'architecture et d'ingénierie qui se termine aujourd'hui est une forme de compétition comparable en plusieurs points à celles du domaine sportif. De nombreuses qualités y sont aussi nécessaires : agilité, stratégie, style ou encore technique, sans oublier une somme considérable de travail. Mais cela ne suffit pas. Il faut encore, comme dans une épreuve sportive, avoir le bon timing. Or, le Canton de Vaud a précisément maintenant besoin de voir se réaliser des projets lui permettant de combler son déficit de salles de sport. Avec une considérable poussée démographique, avec l'attrait grandissant des jeunes pour les formations gymnasiales ou duales, le manque est important au niveau du Canton.

Sur le site de Marcelin, avec ces deux salles supplémentaires, l'ensemble des élèves du Gymnase et des apprentis de Centre d'Enseignement Professionnel pourront bénéficier d'infrastructures sportives en qualité et en nombre suffisant. Ce n'est malheureusement pas encore le cas partout ailleurs. Ce projet est donc à la fois un trait d'union et un lieu de vie entre les écoles et les bâtiments sur le site de Marcelin, mais aussi un nouveau pas dans la bonne direction, un relais encourageant, une course prometteuse dans l'optique de fournir à toutes les vaudoises et à tous les vaudois en formation l'activité physique nécessaire à leur épanouissement.

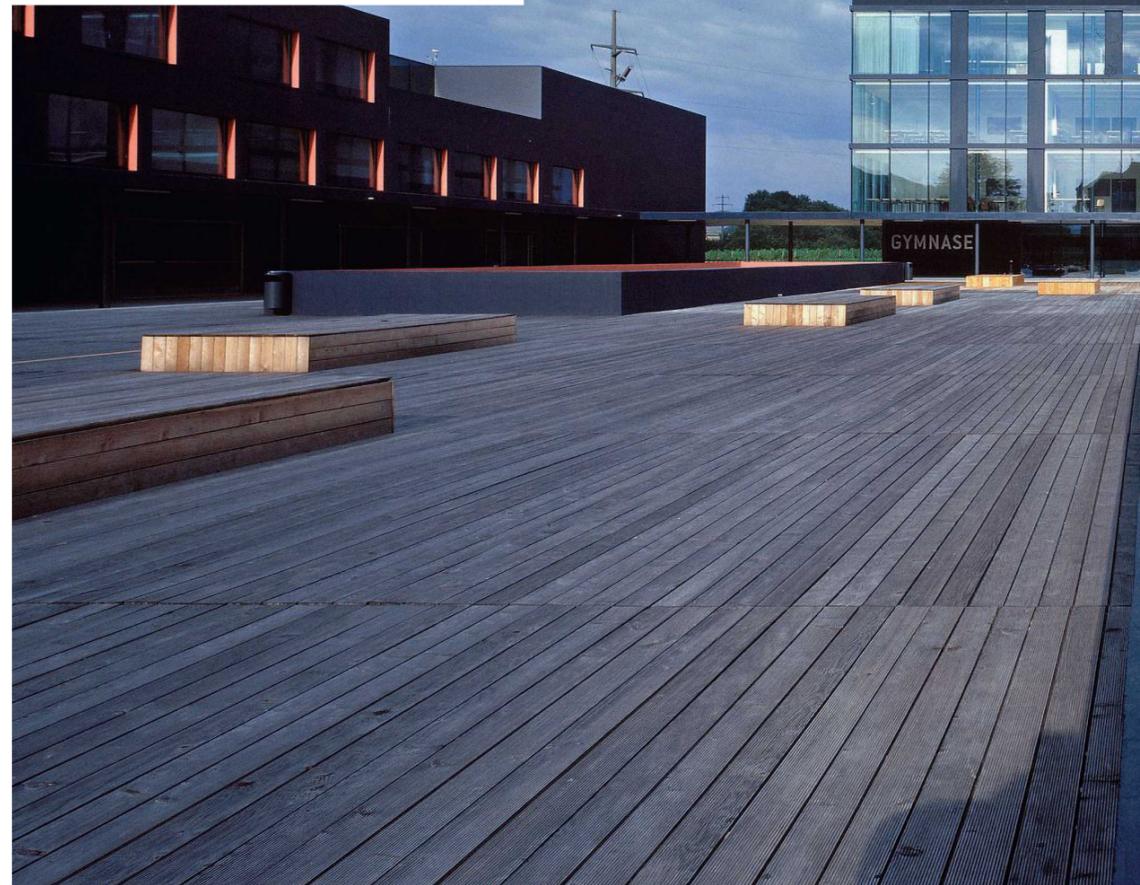
26 ans après le premier concours d'architecture sur ce site de Marcelin, celui de 2021 ajoute deux salles de sport aux quatre existantes (plus un local de fitness aménagé en 2012), de quoi respecter les exigences fédérales et redonner au sport sa juste place dans le cursus de formation postobligatoire vaudoise.

CESLA AMARELLE
CONSEILLÈRE D'ÉTAT, DFJC

La cour intérieure, aujourd'hui



Le site d'enseignement, aujourd'hui



Le concours d'architecture est un bien culturel

Le concours d'architecture est un bien culturel. Il est le pilier de l'exemplarité architecturale. Il demande du temps aux architectes, de l'inventivité. Ils cherchent et explorent. Ils apportent de multiples propositions et de si diverses réponses à une question posée. C'est un magnifique outil à celui qui sait s'en servir.

Entouré de l'architecte auteur des constructions existantes, le jury a réuni les directions des écoles, la direction générale de l'enseignement post-obligatoire, la direction générale des immeubles et du patrimoine, la direction de l'architecture et de l'ingénierie, des architectes, des ingénieurs, des spécialistes. Une somme de compétences et d'expériences. Dans ses intimes convictions, le jury retient ou écarte, jours après jours, tours après tours, les projets. Des vingt-sept propositions anonymes reçues à l'appréciation du jury, sept furent retenues lors des délibérations, classées de 1 à 7. Le jury a finalement choisi le projet 'Sabot de Vénus'. Une rare, belle et grande orchidée vivace, à la manière de. Une parfaite réponse à une question difficile.

Le jury félicite sincèrement et remercie tous les concurrents pour leurs inventives et très riches contributions.

EMMANUEL VENTURA

ARCHITECTE CANTONAL, PRÉSIDENT DU JURY, DFIRE-DGIP

Une nouvelle salle de sport pour le site de Marcelin



Le projet 'Sabot de Vénus'



Une nouvelle salle de sport pour le site de Marcelin

La géométrie simple des volumes émergents marque le territoire d'une manière très claire, en créant un jeu équilibré entre pleins et vides. Le nouveau volume de la salle de sport a une position centrale. Ses quatre façades limitent bien les espaces extérieurs: au sud, la place devant la cafétéria est clairement délimitée; à l'ouest, l'espace central reste très bien défini; à l'est et au nord, les circulations sont accentuées.

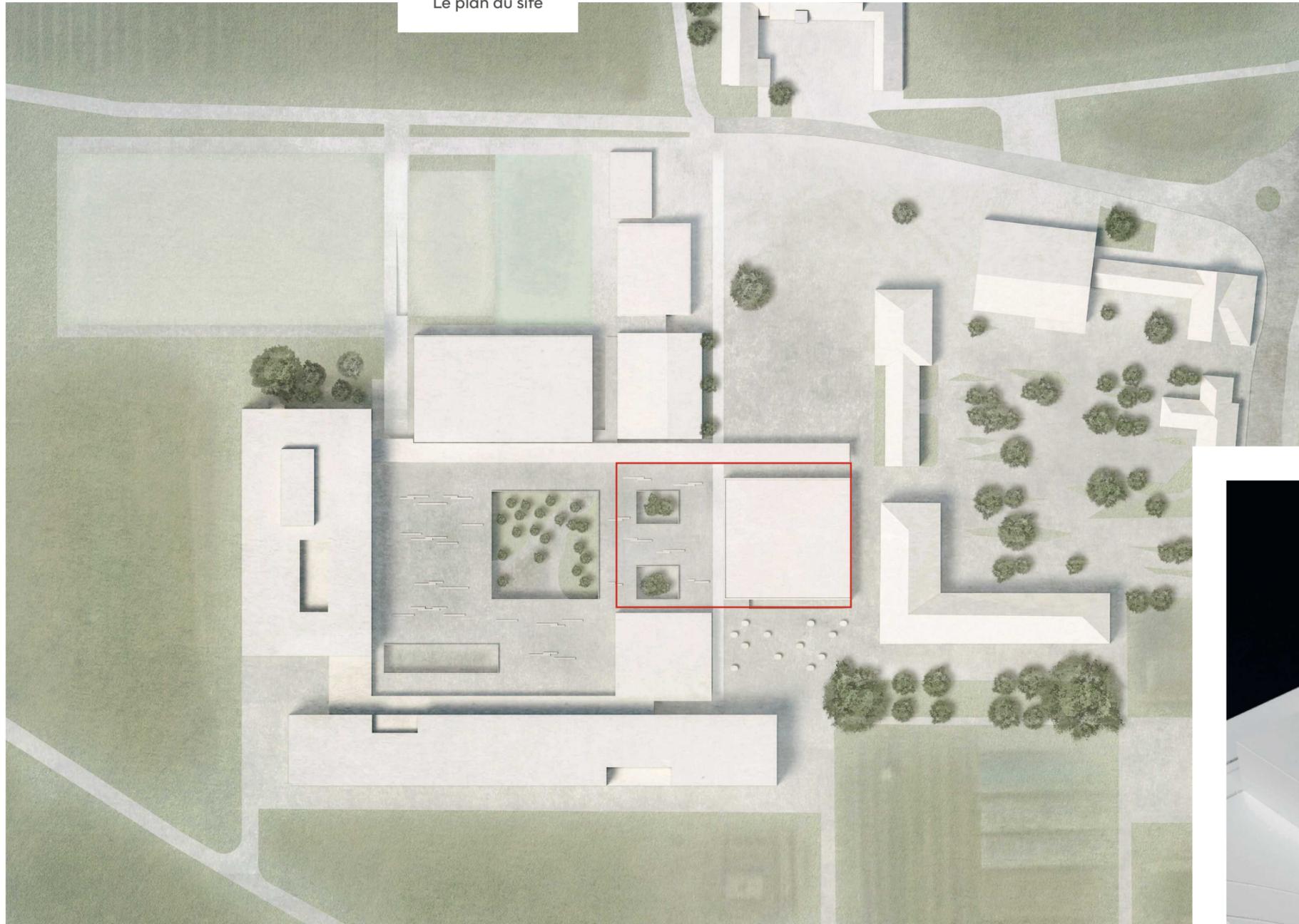


L'expression de la nouvelle salle dialogue avec les volumes existants grâce à la matérialité, le béton apparent. La transparence des quatre façades au niveau des piétons offre un caractère diaphane et dégage des perspectives à travers le bâtiment. De plus, cela permet une lumière naturelle idéale pour la pratique sportive.

Au niveau de rez-de-chaussée inférieur, les patios amènent de la lumière naturelle aux salles de théorie ainsi qu'à la salle polyvalente. Les circulations intérieures sont également emplies de lumière. Ces patios sont également accessibles pour des activités fitness, par exemple.

Extrait de texte du concours
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES

Le plan du site



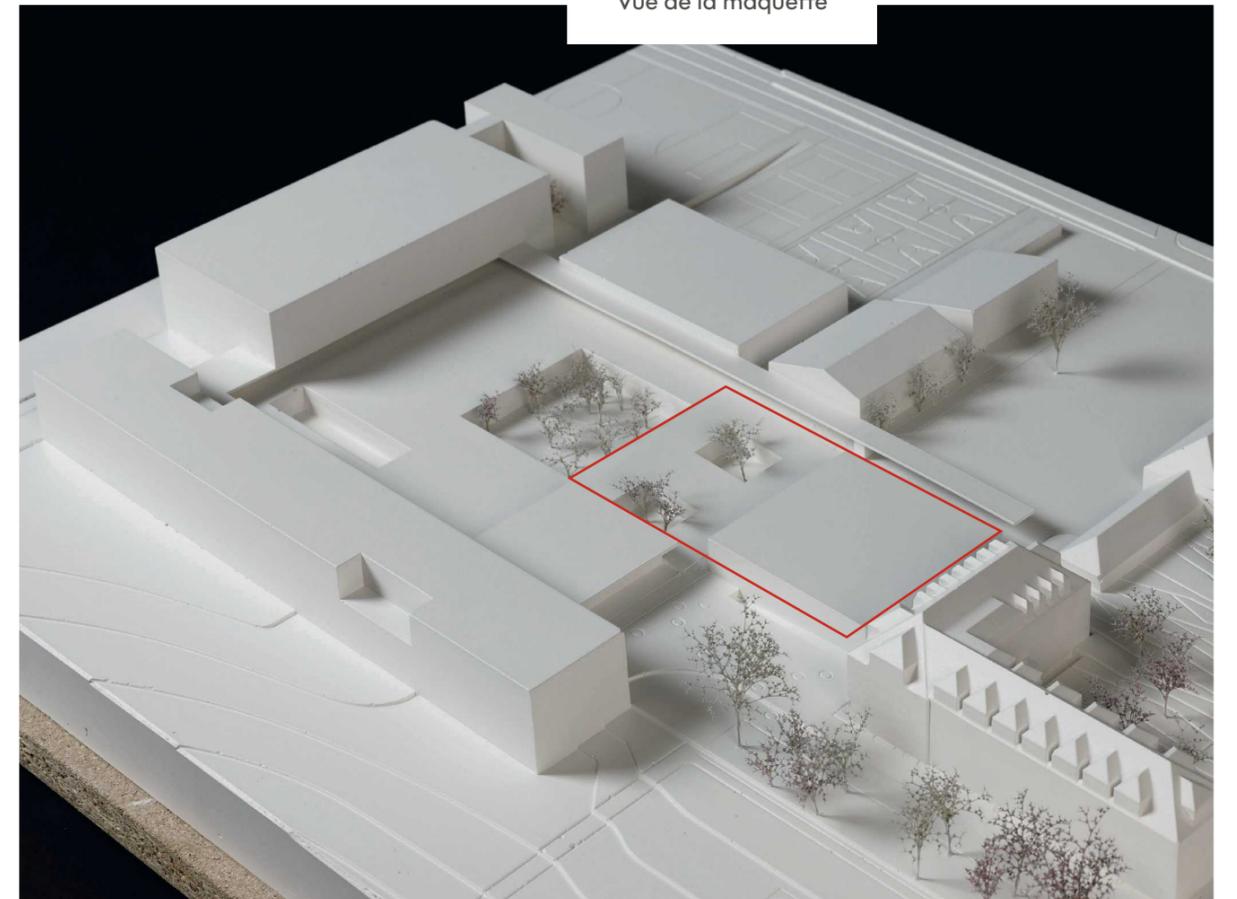
Le concept du concours lauréat de 1995 propose un lieu commun au centre du Plateau de Marcelin. Les bâtiments s'articulent autour de cet espace central de grande qualité. Des patios à l'étage inférieur exploitent une gradation très riche de différentes ambiances de convivialité. Une multitude d'espaces de rencontre, d'espaces d'isolement et de contemplation sont mis en évidence dans la vie quotidienne de l'école.

Les parcours d'accès piétons sont ordonnés, agréables et tissent un lien au magnifique paysage. Le concept évolutif de la proposition permet des extensions dans le futur, en intensifiant les idées de base.

Extrait de texte du concours
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES

25m 50m 100m

Vue de la maquette



Le projet souligne la forte identité du site et crée un ensemble unitaire en intégrant les bâtiments existants. Un nouveau volume s'ajoute à l'ensemble bâti.

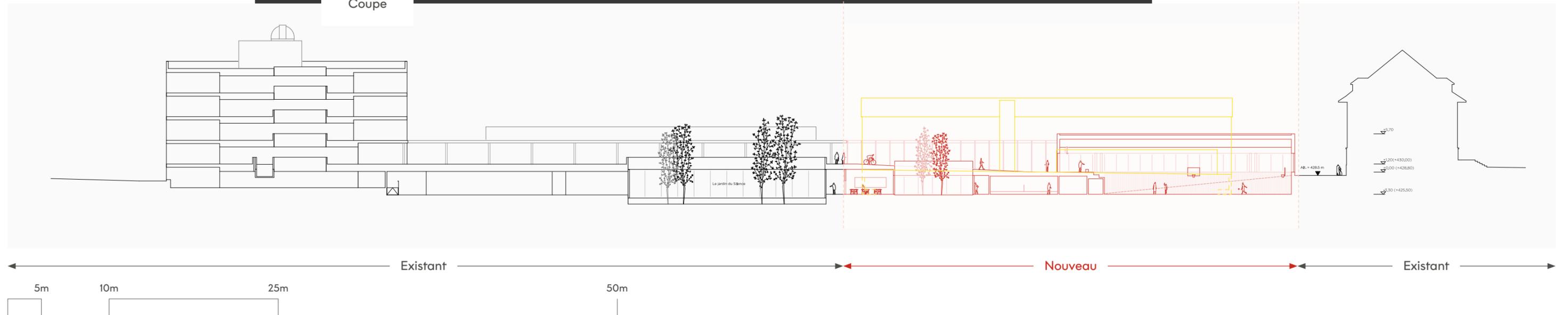
L'espace central principal est prolongé vers l'est avec une légère pente qui conduit vers la nouvelle salle de sport. La vie intérieure du rez-de-chaussée inférieur se prolonge aussi à l'est, avec deux patios qui donnent de nouveaux espaces attractifs, gorgés de lumière naturelle.

Les chemins d'accès sont renforcés de manière à offrir une bonne fluidité à l'ensemble et à valoriser les caractéristiques paysagères du site.

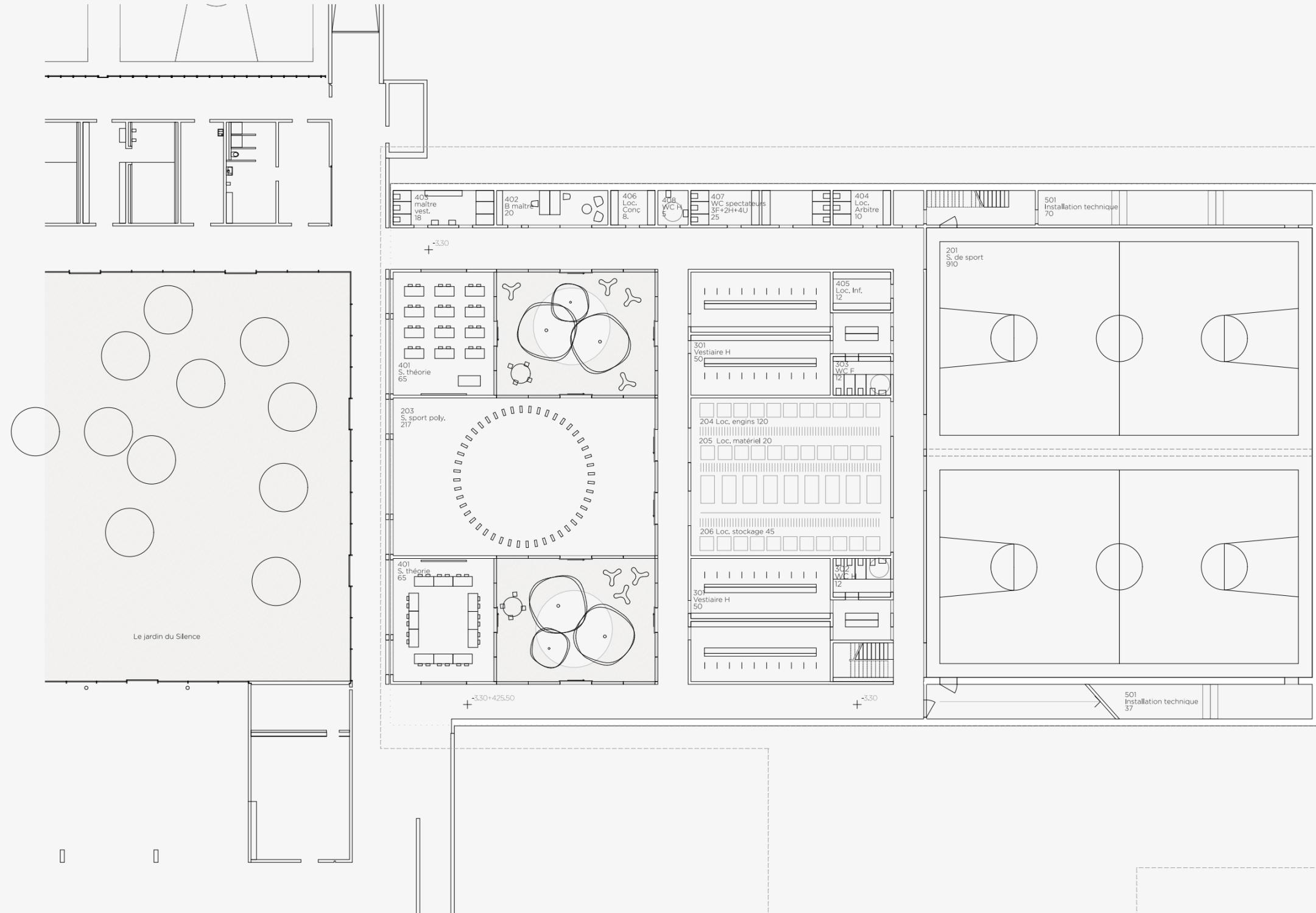
Extrait de texte du concours
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES

Coupe

Noir et gris: existant
Rouge: Une nouvelle salle de sport pour le site de Marcelin
Jaune: démolition



Le plan du rez inférieur



5m

10m

25m

50m

Les auteurs du projet lauréat

La devise du concours : Sabot de Vénus

Architecte

Comamala Ismail Architectes Sarl – Delémont

Visualisation

Mammutlab

Ingénieur civil

Muttoni & Fernandez Ingénieurs Conseils SA – Ecublens

Ingénieur C / V / S / E

Amstein + Walthert SA – Lausanne

Acousticien spécialiste

Amstein + Walthert SA – Lausanne

Physique du bâtiment

Amstein + Walthert SA – Lausanne

Sécurité incendie

Amstein + Walthert SA – Lausanne

Le jury

Président

Emmanuel Ventura – Architecte cantonal, DGIP, DAI, Etat de Vaud

Vice-président

Philippe Pont – Architecte, Directeur général, DGIP, DFIRE, Etat de Vaud

Membres professionnels

Philippe Von Bergen – Architecte, associé GD architectes, Neuchâtel

Eric Frei – Architecte, associé Frei Rezakhanlou architectes, Lausanne

Julien Grisel – Architecte, associé Bunq architectes, Nyon

Stéphanie Bender – Architecte, associée 2b architectes, Lausanne

Membres non professionnels

François Chapuis – Directeur général adjoint, DGEP, DFJC, Etat de Vaud

Anne Stettler – Directrice du Gymnase de Morges, DGEP, DFJC, Etat de Vaud

David Aubert – Directeur CEPM, DGEP, DFJC, Etat de Vaud

Christian Pidoux – Directeur Agrilogie, DGAV, Etat de Vaud

Suppléants professionnels

Olivier Andréotti – Architecte, Resp. Domaine Développement DAI, DGIP, Etat de Vaud

Pierre de Almeida – Architecte, Resp. Unité Management, DAI, DGIP, Etat de Vaud

Giuseppe Peduto – Architecte, AC Atelier Commun architectes, Lausanne

Simon Bailly – Architecte paysagiste, Paysagegestion, Lausanne

Suppléants non professionnels

Jacques Henchoz – Chef de l'Etat-major, DGAV, DEIS, Etat de Vaud

René Jomini – Resp. AC, Urbanisme, constructions et mobilité, Ville de Morges

Spécialistes conseils

Olivier Swysen – Architecte, Responsable ES, SEPS, DEIS, Etat de Vaud

Daniel Dorsaz – Economie / IEC SA, Lausanne

Jean-François Kälin – Ingénieur civil, bureau Kälin & Associés, Lausanne

Christopher Pyroth – Ingénieur CVSE, DAI, DGIP, Etat de Vaud

Organisation

Lucas Godat – Architecte, chef de projet, DAI, DGIP, Etat de Vaud

Renaud Knobel – Organisateur du concours, Architecte, YKo Architecture, Renens

Gabriel Cottier – Notaire et contact du concours / Etude PHC Notaires, Lausanne

Yves Gigon – Maquettiste du concours, Atelier de maquettes Yves Gigon, Rolle



canton de
vaud
LIBERTÉ
ET
PATRIE